



L'essentiel & plus encore

MSA Lorraine

Bulletin d'information trimestriel n° 2/3-2020 • JUILLET 2020



Sommaire

- **Édito**
Entre espoir et vigilance page 1
- **Relation client**
Réouverture au public des accueils des centres d'activités MSA Lorraine page 2
- **Coronavirus**
L'importance des gestes barrières page 2
- **Santé Sécurité au Travail**
Covid-19 - Des fiches Santé Sécurité au Travail pour votre filière page 3
- **Santé**
Connaître le montant des indemnités journalières page 3
- **Solidarité**
La complémentaire santé solidaire page 4
- **Prévention**
Déconfinement : des programmes de prévention santé réinventés page 4

Édito

Entre espoir et vigilance



Nous venons de vivre une période improbable, presque irréaliste. Et pourtant, la crise sanitaire exceptionnelle à laquelle nous avons dû faire face, est bien réelle.

Même si, aujourd'hui, nous apprécions une liberté retrouvée, nous devons avoir conscience que nos comportements et notre vigilance seront déterminants pour l'avenir. Nous ne devons en aucun cas baisser la garde !

Avec lucidité, nous devons analyser les insuffisances de nos dispositifs de prévention et les dysfonctionnements de notre système de santé et engager sans attendre, les réformes qui s'imposent. C'est une exigence, vis-à-vis de nos concitoyens et de toutes les victimes de cette pandémie, à qui j'adresse ma profonde sympathie et toute ma solidarité.

La crise économique qui succède à la crise sanitaire est toute aussi réelle et nous n'en mesurons pas encore toutes les conséquences. Elle requiert toute l'attention nécessaire vis-à-vis de ceux qui en subiront les effets.

Au plus fort de la pandémie, la MSA s'est tenue résolument aux côtés de ses adhérents, pour mettre en œuvre les mesures d'urgence gouvernementales, notamment au profit des exploitants et des entreprises et pour garantir le versement des prestations sociales, essentielles à un grand nombre de nos concitoyens.

Cette volonté de proximité s'est aussi traduite par des contacts téléphoniques auprès de plus de 1 300 exploitants et chefs d'entreprise pour écouter leurs préoccupations, les conseiller sur les conditions de reprise ou de poursuite de leur activité et échanger sur leur situation financière.

Pendant toute cette période, tous nos dispositifs d'accompagnement, social (par nos travailleurs sociaux) ou psychologique (avec notre cellule nationale d'écoute -Agri'Ecoute- et notre cellule pluridisciplinaire de prévention des situations de détresse) sont restés opérationnels.

Vos élus locaux et le personnel du Groupe MSA Lorraine se sont mobilisés dès le lancement de l'opération "MSA Solidaire" afin de créer une grande chaîne de solidarité auprès des populations rurales et notamment les plus fragiles (personnes âgées, isolées ou handicapées). Sur l'ensemble du territoire, ce sont plus de 250 000 initiatives qui ont été recensées, créatrices de lien social et d'entraide.



Merci à tous, pour leur engagement citoyen et solidaire !

Avec l'ambition de préserver pendant longtemps encore, cette mobilisation et cet esprit d'union.

*Bernard Helluy
Président du Conseil d'administration
de la MSA Lorraine*

Réouverture au public des accueils des centres d'activités MSA Lorraine

Les trois centres d'activités de la MSA Lorraine situés à Vandœuvre-lès-Nancy, Metz et Épinal, sont ouverts au public, **exclusivement sur rendez-vous**, dans le respect le plus strict des impératifs sanitaires. La reprise des permanences est à l'étude avec la même exigence.

Afin de garantir un accueil en toute sécurité, la MSA Lorraine vous reçoit sur ses trois centres d'activités, exclusivement sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi, jusqu'à 16h30. La demande de rendez-vous peut être effectuée :

- en ligne, via Mon espace privé sur le site lorraine.msa.fr > rubrique "Contact & échanges" > "Demander un rendez-vous"
- par téléphone, au 03 83 50 35 00

La MSA Lorraine met en œuvre les protections nécessaires pour lutter contre la

propagation du Covid-19. Il convient de respecter les consignes et de mettre en application les gestes barrières afin de se protéger les uns les autres :

- le port du masque est obligatoire dès l'arrivée et pendant le rendez-vous
- une borne de gel hydroalcoolique est à disposition
- les mesures barrières et la distance physique (> 1 mètre) doivent être respectées
- les marquages au sol aident à conserver une distance raisonnable avec chaque personne présente

"La MSA Lorraine reçoit exclusivement sur rendez-vous"

Sur le site internet lorraine.msa.fr, vous pouvez continuer à gérer votre dossier, 24h/24, sans vous déplacer et recourir au service en ligne "Envoyer un document" (rubrique "Contact & échanges").

Dans ce contexte particulier, la MSA Lorraine continue de se mobiliser pleinement pour assurer ses missions de protection sociale, d'écoute et d'accompagnement de l'ensemble de ses adhérents.



Depuis le 15 juin 2020, les agents MSA (conseillers en protection sociale, conseillers en prévention, travailleurs sociaux...) peuvent reprendre des rendez-vous à domicile et en entreprise, dans le respect des gestes barrières. Le port du masque et la distanciation physique sont la règle.



CORONAVIRUS - Les gestes barrières



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter



Saluer sans se serrer la main et sans embrassades



Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre



Frottez-vous les mains, paume contre paume

Comment bien utiliser un masque

➤ La pose du masque



Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains



Prenez votre masque par les élastiques/liens



et placez-le sur votre visage



Positionnez le masque sur le nez et la bouche en incluant le menton



Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains

➤ Le retrait du masque



Pour retirer le masque, enlevez-le par derrière, à l'aide des élastiques/liens et sans toucher le tissu du masque



Pour un masque à usage unique, éliminez-le avec les ordures ménagères

Connaître le montant des indemnités journalières

Afin d'aider les employeurs et les exploitants agricoles dans leurs démarches, la MSA propose un nouveau service en ligne pour consulter le montant des indemnités journalières versées. Ce service est aussi accessible pour les tiers déclarants.

Une simplification pour la gestion de la paie

Le service en ligne " Décomptes d'indemnités journalières " permet aux employeurs de main d'œuvre d'accéder au montant des indemnités versées à leurs salariés dans le cadre d'une subrogation. La subrogation est la situation dans laquelle l'employeur décide de maintenir à son salarié tout ou partie de son salaire et de recevoir lui-même les indemnités journalières versées par la MSA.

La recherche des décomptes peut être effectuée par salarié ou par établissement sur une période donnée. Le décompte peut être consulté ou téléchargé au format PDF. Les données peuvent aussi être exportées au format CSV pour être ensuite intégrée dans le logiciel de paie.

L'utilisation de ce service permet ainsi à l'employeur de gagner du temps au moment de la réalisation de la paie de ses salariés et sans risque d'erreur

Un complément à la DRP

La MSA propose également ce service aux exploitants agricoles. Ils peuvent ainsi consulter le montant des indemnités journalières perçues dans le cadre de l'Amexa ou de l'Atexa sur une période donnée. Cela permet de vérifier, en quelques clics, le montant des indemnités journalières à

reporter dans leur déclaration annuelle de revenus professionnels (DRP). Cette démarche réduit ainsi les risques d'erreurs au moment de la saisie de la déclaration. La DRP est une déclaration à effectuer chaque année par les exploitants. En 2020, la date limite de retour est fixée au 31 août pour la MSA Lorraine.

Un service disponible pour les tiers déclarants

Les tiers déclarants (centres de gestion, cabinets comptables) qui ont en gestion dans leur portefeuille des entreprises ou des exploitants agricoles relevant de la MSA, peuvent eux aussi bénéficier de ce service en ligne. Il suffit que leur client leur donne procuration sur leur dossier pour ce service. Ils ont alors accès au service en ligne " Décomptes d'indemnités journalières " avec les mêmes fonctionnalités.



Ce service est accessible sur les sites Internet MSA dans Mon espace privé, rubrique " Maladie et accident ".

Covid-19

Des fiches Santé Sécurité au Travail pour votre filière

La MSA accompagne les employeurs et les exploitants dans la mise en place des mesures sanitaires pour lutter contre le Covid-19 et protéger les salariés et les saisonniers.

Nos fiches vous permettront d'accéder à de multiples informations pratiques pour vous aider dans cette période exceptionnelle.



Rendez-vous sur : lorraine.msa.fr : La MSA à vos côtés - page d'accueil du site ou ssa.msa.fr



Comment bien se laver les mains ?



Lavez-vous le dos des mains



Lavez entre les doigts et frottez le dessus des doigts



Lavez aussi le bout des doigts et les ongles



Lavez les pouces



Rincez vos mains abondamment à l'eau claire



Séchez-vous les mains avec un essuie-main à usage unique ou à l'air libre



Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydroalcoolique jusqu'à séchage complet de la lotion



Pour un masque réutilisable, lavez-le à 60°C pendant 30mn



Lavez-vous ou désinfectez-vous les mains

⚡ Ce qu'il ne faut pas faire



Porter un masque sous le nez ou juste au niveau du nez



Avoir le menton découvert



Toucher son masque une fois qu'il est en place



Descendre le masque sous le menton



Porter un masque jetable plus de 4 heures

La complémentaire santé solidaire

Depuis le 1^{er} novembre 2019, l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) et la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C) ont été remplacées par la complémentaire santé solidaire. Il s'agit d'un nouveau dispositif destiné à faciliter l'accès aux soins et à offrir une meilleure protection en matière de couverture santé.



Quels avantages ?

- Vous ne payez pas chez le médecin, à l'hôpital, ni en pharmacie
- Vous ne payez pas non plus, dans la plupart des cas, vos lunettes, vos prothèses dentaires et auditives, et vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants...)
- Votre médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraires, sauf demandes particulières de votre part
- Vous ne payez pas la participation forfaitaire de 1€, ni les franchises médicales. Elle ne coûte rien pour les foyers dont les ressources les rendent actuellement bénéficiaires de la CMU-C et représente un coût de moins de 1 € par jour et par personne pour les foyers aujourd'hui éligibles à l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS).



Rendez vous sur <https://lorraine.msa.fr/lfy/complementaire-sante-solidaire>

Déconfinement : des programmes de prévention santé réinventés

Même si les indicateurs sont très positifs quant à l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en France, les professionnels de santé appellent à la vigilance. C'est dans ce cadre que l'équipe Prévention Santé MSA Lorraine propose à la population, en lien avec l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, des programmes d'éducation à la santé mais aussi d'éducation thérapeutique du patient (ETP), adaptés à la situation de crise. L'objectif : sensibiliser sur l'importance de maintenir les gestes barrières, prévenir tout relâchement et accompagner les malades chroniques pendant cette période de déconfinement.



Module d'ESF réalisé par la communauté professionnelle territoriale de santé du Sud-Toulois - Terres de Lorraine (54), en partenariat avec le GIP Grandir et vieillir en Pays de Colombey, l'association Relais Familiales de Colombey-les-Belles et l'association NOOBA en Sud-Toulois.



Démonstration avec de la peinture, pour montrer que les gestes recommandés pour le lavage des mains permettent de désinfecter toutes les zones pouvant être contaminées par le virus.

Éducation à la santé familiale – Modules spécifiques Covid-19

Le virus court toujours et l'on observe parfois une baisse de vigilance et une multiplication des pratiques à risques. C'est pourquoi la MSA Lorraine a décidé d'adapter son programme d'éducation à la santé familiale au travers d'un dispositif spécifique pour accompagner le déconfinement.

Ce programme de prévention est porté par nos partenaires dans le cadre des contrats locaux de santé. Des dispositifs qui s'appuient sur les besoins des territoires et permettent la mise en place d'actions visant à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Animés par des professionnels de santé (médecins, infirmier(e)s, psychologues etc.), ils invitent les participants à se livrer et débriefer sur leur vécu face à la crise. Un accompagnement sur les mesures barrières, à adopter dans le cadre des maladies transmissibles, est également effectué. Il s'agit d'une formation ouverte à tous les publics. Toute personne intéressée peut en profiter.

Au global sur nos 3 départements, déjà plus de 30 cycles ont été menés depuis le début du déconfinement, auprès de publics variés (scolaires, entreprises, associations etc.).

Une action de suite au programme d'éducation thérapeutique (ETP) MSA

L'action de suite est destinée aux personnes ayant déjà suivi un cycle ETP MSA. Le confinement a parfois éloigné ces patients de leurs praticiens générant parfois des situations de stress. C'est dans ce cadre que la MSA Lorraine propose aux malades chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète, insuffisance respiratoire) de travailler sur leur gestion du stress et de se réapproprier les principaux signes d'alerte de leur pathologie ainsi que leur traitement médicamenteux.

Diététique et psychologie

Enfin, un troisième programme est engagé avec le forfait diététicien psychologue. La MSA, en collaboration avec différentes structures d'exercice coordonné (maisons de santé etc.), propose à ses adhérents de bénéficier d'un suivi nutritionnel et/ou psychologique en cette sortie de crise. Cette action consiste à prendre en charge plusieurs consultations pour les personnes souffrant de surpoids, de maladies chroniques, de dépression (enfant ou adolescent), de sevrage du tabac ou encore de troubles psychologiques chez l'adulte.



Pour tout renseignement complémentaire sur les programmes de prévention, proposés par la MSA Lorraine, merci de contacter l'équipe prévention santé : Madame Luzi : 03 83 50 35 59 ; Madame Cappella : 06 03 22 95 46 medecinepreventive.grprec@lorraine.msa.fr